

EMETTEUR :

COMANNDANT JEROME BONNAFOUX

DESTINATAIRE :

SECRETARIAT – CLAUDINE LESAGE

C.LESAGE@POMPIERS.FR

POUR TRANSMISSION ULTERIEURE CE-
CA ET SERVICE RELATIONS
INSTITUTIONNELLES

COMPTE RENDU DE REUNION
COMMISSION DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS
Mercredi 25 Mars 2015

I. SYNTHESE DE LA REUNION ET ARBITRAGES URGENTS SOLLICITES :

Bilan du carrefour des SPP du congrès d'Avignon

Bilan de la clause de revoyure

Bilan des dossiers d'actualités

Questions diverses

II. MEMBRES PRESENTS

III. MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES

Colonel Jean-Jacques Bodelle
Lieutenant-colonel Alain Baiges
Cdt Jean-François Labbat

IV. ORDRE DU JOUR COMPLET

- 1- Bilan du carrefour des SPP du congrès d'Avignon
- 2- Bilan de la clause de revoyure
- 3- Bilan des dossiers d'actualités
- 4- Questions diverses

V. SUJET 1 A L'ORDRE DU JOUR

Bilan du carrefour des SPP du congrès d'Avignon

Un tour de table est réalisée pour avoir le ressenti du carrefour des SPP.

Il en ressort d'une manière générale que sur la forme, le carrefour est bien organisé et attire chaque année de plus en plus de monde au regard des nombreux participants et de la salle comble.

Sur le fond, les annonces promises par la DGSCGC notamment sur les problématiques de la clause de revoyure qui n'ont pas eu lieux créaient une frustration.

L'absence de réponse concrète sur certains points soulève aujourd'hui un problème de crédibilité sur l'engagement et la volonté de la direction générale de corriger les erreurs et/ou les incohérences de la nouvelle filière.

Le problème du reclassement des lieutenants reste plein et entier et sur le terrain est vraiment vécu comme une injustice.

Pour les autres problématiques, le constat est que la majeure partie des questions soulevées lors du carrefour sont d'un problème statutaire.

De plus un long débat s'engage sur l'avenir de la sécurité civile et son système qui aujourd'hui donne l'impression de s'essouffler voir de se gripper.

La crise économique étant, certains départements souffrent de contrainte budgétaire forte qui se traduit par une gestion plus rigoureuse des budgets de SDIS et qui sont à l'origine de certaines tensions et frustrations.

Pour le congrès 2015 de Agen, une nouvelle formule va être proposée sous forme participative sur un sujet à arrêter qui permettrait d'animer un débat et d'avoir le ressenti de l'échantillon représentatif des membres de l'assemblée.

La question sera posée lors du prochain CE pour voir avec le Président les éventuels sujets qui pourraient faire l'objet de débats ou d'échanges lors du carrefour.

Parmi les sujets qui semblent se dégager 2 peuvent retenir l'attention :

- La mixité SPP/ SPV état des lieux ?
- Le double engagement SPP / SPV ? état des lieux, règles dans les départements et solution pour les spécialités opérationnelles ?
- Le modèle de sécurité civile actuel, qui fait quoi et la place des SDIS?
- Les dispositifs prévisionnels de secours par rapports aux associations de sécurité civile agréées, l'impact sur les SDIS avec ces associations ?
- Quel sapeur-pompier professionnel pour quel modèle de sécurité civile ?

Problématique : trouver une organisation différente qui puisse faire participer la salle sur un sujet porteur validé par le comité exécutif.

VI. SUJET 2 A L'ORDRE DU JOUR (LES DOSSIERS D'ACTUALITES)

Clause de revoyure :

Une réunion en inter-service entre l'administration centrale / DGCL / Bercy sur la problématique de la clause de revoyure pour faire le point sur les situations de blocage doit avoir lieu prochainement et portera notamment sur les points suivants.

- L'impact financier par rapport au régime indemnitaire
- Le reclassement des lieutenants

Parallèlement à ça, des rencontres entre le CE et le cabinet du premier ministre doit avoir lieu pour faire avancer ce dossier qui stagne depuis plus de un an.

La fédération met tout en œuvre auprès de ces différents réseaux pour faire aboutir ce dossier- là d'ici le prochain congrès de Agen, sachant toute la sensibilité de ce dossier et le message reçu sur l'inquiétude des agents concernés lors du carrefour SPP à Avignon.

Problème des SPP reçus / collés :

Un mail de Monsieur Jean Benet a été transmis à l'ensemble des directeurs préconise sur cette problématique et le collectif national qui s'est créé sur à ce sujet.

En effet, la réglementation précise : « **que l'inscription sur la liste d'aptitude reste valide tant qu'un nouveau concours n'est pas organisé.** Les lauréats du concours de SPP2 doivent toutefois demander à l'organisateur du dit concours leur réinscription dans le délai d'un mois avant le terme de la date anniversaire de leur inscription sur liste d'aptitude puis renouveler cette demande un mois avant le terme de la deuxième année. A l'issue des trois années, ils sont maintenus automatiquement sur la liste d'aptitude tant qu'aucun concours n'a été organisé.

Par ailleurs, si la décision d'ouvrir un concours de sapeurs-pompiers professionnels de 1ère classe appartient à chaque SDIS, l'article 10 du décret 2012-728 prévoit que la date de ce concours est fixée par arrêté du ministre de l'intérieur, après avis de la conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS). En conséquence, aucun SDIS ne peut organiser de concours tant qu'un arrêté fixant la date de ce concours n'est pas adopté.

Problématique des grilles indiciaires des lieutenants et A/C suite à la réforme récente des grilles de la catégorie C :

En effet, la différence de point entre la grille indiciaire maximale des A/C et de 2 points seulement par rapport à celle des lieutenants de 2ème classe, avec les difficultés pour ceux qui accèdent à ce grade de la perte du pouvoir d'achat par rapport notamment à la NBI.

In fine, un lieutenant de 2^{ème} classe gagnera moins qu'un A/C en passant lieutenant avec la perte de la NBI. Les syndicats se sont aussi saisi de ce problème et ont également interpellés la direction générale sur ce sujet sensible.

C'est donc un problème de la catégorie B qui n'a pas été revalorisé et qui aujourd'hui pose le problème de la cohérence des grilles indiciaires dans la fonction publique.

Région Rhône-Alpes

Beaucoup de difficultés à mobiliser les collègues et à organiser des rencontres autour d'une commission.

Pour les hommes du rang :

Une attente des examens pour passer sergent et les premiers concours notamment quand et comment cela va se passer. Une démotivation à partir du grade de caporaux commence à se faire sentir par rapport à ce contexte d'attente et de nombreuses questions restent en suspens.

Un problème de COM et d'animation du réseau existant entre l'UD, l'UR et la FD pour le partage du flux d'information nécessite une réflexion pour développer une meilleure organisation.

Enfin il manque un officier représentant la région Rhône – Alpes pour animer pleinement la commission des SPP au niveau de la région.

Région Réunion

Pour la région, sur les 56 personnes qui ont passé le concours l'ensemble ayant réussi le concours, le PCG a fait part de sa volonté de recruter ces personnes sur plusieurs années par rapport aux différents départ en retraite et à la GPEC.

Pas d'autres soucis particulier, les avancements se font au fur et à mesure et dans la concertation.

Région Guyane /Antilles

Pas de soucis particulier sur la Guyane, un niveau directeur est arrivé et applique les textes sur la filière et le temps de travail.

Pour la Guadeloupe le 24/72 post départementalisation a été validé par le CE ce qui n'est pas sans poser des problèmes par rapport aux nouvelles directives sur le temps de travail, puisque ceux qui sont en poste avant départementalisation conservent leurs postes de 24/72 et les autres doivent s'adapter aux nouvelles mesures relatives sur le temps de travail. Des recrutements sont en cours pour pallier le manque de SPP.

Région Nord

Pas de problème particulier et une application correcte de la réforme de la filière selon les possibilités financières des départements de la région. Les délais sont variables d'un département à l'autre mais pas de soucis particulier.

Région Midi-Pyrénées

Gros mécontentement sur les promesses de la révision de la clause de revoyure non tenues à ce jour.

Une réflexion est en cours pour mutualiser les équipes de spécialités notamment dans le domaine du secours en montagne, où des tensions sont assez fortes avec les gendarmes.

Le régime de 12h se met en place dans certains départements.

Sur le 31 l'impact de la décision du conseil d'Etat sur les logés a été géré pour éviter que les SPP perdent sur les avantages acquis et des tensions se font sentir entre le régime des logés et non logés.

Problématique à la fin des mesures transitoires pour les sous-officiers titulaires de la FAE chef d'agrès tout engin qui ne seront pas nommés. Quelles dispositions ?

Région Centre

Lors de la dernière réunion de la commission mixte des SPP au niveau de la région, les thèmes des débats ont porté sur les problématiques liées à l'application de la réforme de la filière et les différences qui existent entre département.

Une inquiétude dans le département du Cher pour les A/C qui exercent les fonctions de « chef de groupe » et qui ne peuvent aller à l'examen ou au concours de lieutenants. Quel est leur devenir ?

Région Auvergne

Pas de représentant de la commission SPP au niveau de l'UR. Les SPP ne sont pas concernés par les travaux de la fédération.

Autres questions par rapport à loi NOTRE une question demeure sur le redécoupage des régions au niveau fédéral et l'alignement sur la future organisation territoriale.

Le thème retenu pour le carrefour qui sera proposé au CE est le suivant :

- Quel sapeur-pompier profession demain, pour quel modèle de sécurité civile ?
-

Un groupe de travail sera créé des validations de ce groupe de travail pour préparer le carrefour selon canevas type par région.

La séance est levée à 16h00.

VII. DATE ET PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES REUNIONS

La commission se réunira à une date qui sera fixée ultérieurement pour préparer le carrefour des SPP du congrès de Agen, où à défaut le groupe de travail chargé de préparer le congrès.